

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice : 33
 présents 29
 présents par procuration 4
 absent 0
 absent excusé 0

O B J E T :

Signature de la convention
 d'adhésion à l'IFAC 95 pour
 l'année 2021.

Le 26 novembre 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 20 novembre 2020, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période de confinement, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Mainati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Thévenot, Mme Cogné à M. Le Maire, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Chénieux à M. Duranteau.

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Mme Brasset

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 19 novembre 2020,

Considérant que l'institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val d'Oise (IFAC 95) qui intervient depuis 25 ans sur le Département a pour priorité de répondre aux besoins des collectivités territoriales en leur offrant, notamment, la possibilité de bénéficier de tarifs préférentiels en matière de formation des animateurs mais aussi de mettre à disposition des dispositifs d'insertion dans l'emploi, d'actions éducatives, de conseils et d'information dans les domaines de l'emploi, de politique sociale, enfance, jeunesse,

Considérant que cette proposition de renouvellement d'adhésion à l'IFAC 95 pour l'année 2021 répond aux besoins de la collectivité,

VU le projet de convention joint en annexe,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Bania Krawczyk,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à l'IFAC 95 pour l'année 2021 relative aux formations, aux actions éducatives, à l'insertion dans l'emploi et aux missions d'information, de gestion, conseil pour l'année 2021,

RETIENT que les dispositions d'adhésion et tarifaires de la convention d'adhésion à l'IFAC 95 fixées forfaitairement pour une strate de 10 000 à 20 000 habitants s'élèvent à 2 500€ TTC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20201126-DEL2020112602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2020

Affichage : 04/12/2020

IMPUTE la dépense au chapitre 011 du budget,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : - 4 DEC. 2020
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : - 4 DEC. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.